

**Avis et communications
de la**

Direction générale des douanes et droits indirects

**Avis aux importateurs
de certains produits de la pêche importés aux îles Canaries**

2008/42. Conformément au règlement (CE) n°645/2008 (JOUE L180/1 du 9 juillet 2008), des contingents tarifaires pluriannuels à droit nul sont ouverts pour les produits de la pêche visés ci-dessous et importés dans les îles Canaries **exclusivement**.

N° d'ordre	Code NC	Désignation des produits	Volume contingentaire (en tonnes)	Droit contingentaire (%)
09.2997	0303	Poissons congelés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du n° 0304	15 000	0
	0304	Filets de poissons et autre chair de poissons (même hachée), frais, réfrigérés ou congelés		
09.2651	0306	Crustacés, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; crustacés non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur, même réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine	15 000	0
	0307	Mollusques, même séparés de leur coquille, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; invertébrés aquatiques autres que les crustacés et mollusques, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets d'invertébrés aquatiques autres que les crustacés, propres à l'alimentation humaine		

Le bénéfice des contingents tarifaires à droit nul est en effet accordé uniquement aux produits destinés au marché intérieur des îles Canaries. Ils ne s'appliquent qu'aux produits de la pêche qui sont déchargés d'un bateau ou d'un avion avant que la déclaration en douane de mise en libre pratique soit soumise aux autorités douanières situées aux îles Canaries.

Les contingents concernés sont gérés au fur et à mesure selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Ce règlement entre en vigueur à compter du 12 juillet 2008. Il s'applique à compter du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2013.